

JPMorgan Fleming Investment Funds

Société d'investissement à capital variable
Siège social: European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves,
L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 49 663

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de JPMorgan Fleming Investment Funds

Nous vous informons que l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'«Assemblée générale») de JPMorgan Fleming Investment Funds (la «Société») se tiendra le 29 avril 2005 à 12 h (heure de l'Europe centrale), au siège social de la Société dont l'adresse figure ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2004.
2. Présentation du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2004.
3. Approbation des états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2004.
4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.
5. Réélection de MM. Iain OS Saunders, James B Broderick, André Elvinger, Pierre Jaans et Patrick Petitjean comme administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les états financiers de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2005.
6. Approbation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme Commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les états financiers pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2005.
8. Affectation du bénéfice pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2004.
9. Examen de toute autre considération dûment présentée lors de l'Assemblée générale.

VOTE

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ne nécessiteront pas de quorum et seront adoptées à la majorité des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale.

PROCÉDURE DE VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'Assemblée générale devront compléter le formulaire de procuration prescrit (disponible auprès du siège social de la Société ou sur le site Internet www.jpmorganfleming.com/extra) et le renvoyer avant l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg le 27 avril 2005 au siège social de la Société (Service clientèle, télécopie +352 3410 8000).

Par ordre du conseil d'administration

J.P. Morgan (Suisse) S.A. a été autorisé par la Commission fédérale des banques en tant que représentant en Suisse des fonds, assumant également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel des fonds de droit luxembourgeois, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par les fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, soit J.P. Morgan (Suisse) S.A., 8, rue de la Confédération, Case postale 5507, 1211 Genève 11, Suisse.

Les opérations de souscriptions, de rachat et arbitrage ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus en vigueur. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée n'est pas une garantie de la performance future, et que la valeur de l'investissement peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change. Cela est d'autant plus vrai sur les marchés dits émergents, qui présentent un degré de volatilité et donc un risque plus élevé que celui des autres marchés.